

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/080

**Objet : Commercialisation du site de Blockhaus du Peckel situé sur la commune d'Hardifort
– Modification des tarifs**

Séance du mardi cinq juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente.

Titulaires présents (57) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Arnaud DEVILLEZ – Gaëlle LEFEVRE – Christophe LEGROIS – Sophie SPATOLA – Evelyne LORIDAN – Nathalie BAUCHART – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Marc DEHEELE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Michel DUHOO – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Jean-Luc CAPPART – Samuel BEVER – Jean-Michel PLAETEVOET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Franck MEURILLON – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Bertrand CREPIN – César STORET – Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Cindy SCHRAEN – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELYNCK

Suppléants présents (4) : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Jean-Luc SCHRICKE par Delphine LEBLANC – Marie-Madeleine CAMPAGNE par Dominique VAESKEN – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

Procurations (21) : Brigitte GALLI à Evelyne LORIDAN – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Jacques NUNS à Samuel BEVER – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Jean-Pierre BAILLEUL – Sophie ANDRE à Gaël DUHAMEL – Didier TIBERGHEN à Pascal DECOOPMAN – Dominique WALBROU à César STORET – Elizabeth BOULET à Valentin BELLEVAL – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Dominique DERAY à Marc DEHEELE – Luc EVERAERE à Sandrine KEIGNAERT – Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Jean-Paul SALOME à CINDY SCHRAEN

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 82

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/080

**Objet : Commercialisation du site de Blockhaus du Peckel situé sur la commune d'Hardifort
– Modification des tarifs**

Vu les articles L. 2221-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales portant sur la création de régie autonome gérant un service public administratif (SPA) ;

Vu les articles R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales portant sur les règles générales et d'organisation de la régie ;

Vu la délibération n°OT2020/004 du Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme en date du 10 février 2020 portant sur la commercialisation du site du Blockhaus du Peckel sur la commune d'Hardifort ;

Vu la délibération n° 2020/052 du conseil de communauté de la CCFI en date du 17 février 2020 portant sur la promotion et commercialisation du site du Blockhaus du Peckel sur la commune d'Hardifort ;

Vu l'article L211-1 du Code du tourisme, portant sur les activités commerciales des régies SPA ;

Vu l'article 3 des statuts de la régie, portant sur les missions de l'Office de Tourisme Cœur de Flandre ;

Considérant l'investissement qui a été fait sur le site pour prévoir l'accueil du public avec la mise en place de petits travaux d'éclairage et mise en sécurité ;

Considérant le développement du projet de virtualisation mis en place dans le cadre du Contrat de Rayonnement Touristique Régional, du soutien de la Région Hauts-de-France, l'importance du site dans le cadre de l'opération Dynamo et de la volonté de faire découvrir et vivre un site qui est propriété de la CCFI ;

Vu la délibération n°OT2020/004 du Conseil d'Exploitation du 10 février 2020 ;

Considérant que cette délibération a été passée en 2020 et avant que la commission de sécurité donne la jauge maximale du blockhaus, il convient de modifier les tarifs applicables :

Visite + VR	
Adulte	12 euros
Tarif réduit ou enfant -18 ans	10 euros
Visite guidée sans VR	
Adulte	6 euros
Tarif réduit ou enfant -18 ans	5 euros
Mini groupe 8-15 pers Visite +VR	
ADULTE Visite Guidée + VR	11 euros

ENFANTS SCOLAIRES	9 euros
Mini groupe 8-15 pers Visite sans VR	
ADULTE Visite Guidée sans VR	5 euros
ENFANTS	4 euros

Il vous est également proposé d'ajouter dans le barème de tarification un forfait dédié aux régiments et organisations militaires institutionnelles à raison d'1 euro symbolique par personne.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme du 20 juin 2022 ;

Il vous est proposé :

- d'approuver la grille tarifaire ci-dessus pour l'ouverture du site du Blockhaus du Peckel ;
- d'autoriser le Président à signer les documents y afférents ;

Vote :

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 05 juillet 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL